

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 SEPTEMBRE – COMPTE RENDU SOMMAIRE
(affichage et presse)

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES COMPETENCES

- Renonciation au Droit de Prémption Urbain pour les parcelles AN 123P, AH 411/412, AM 497, AN 123P/124/125/475, AM 799/802/800, AM 803/805, AM 808, AM 634/636/637
- Affectation du local de la salle de motricité à la garderie périscolaire.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La convention qui lie la CCGC à la commune pour la mise à disposition du personnel technique a été renouvelée pour 3 années reconductibles. Il s'agit de permettre le remboursement par l'intercommunalité du temps de travail des agents communaux sur les compétences communautaires comme la voirie, l'assainissement ou les bâtiments commerciaux/logements.

RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DU SIVOS FONTAINES/TOUR

Le Conseil Municipal a validé la gestion 2017 du SIVOS Fontaines/Tour. Au niveau financier il affiche les résultats suivants pour l'exercice budgétaire 2017 : excédent de fonctionnement de 33 167.46 €, déficit d'investissement de 398.86 € soit un résultat global de + 32 768.60 €. Le rapport balaye également le fonctionnement en matière d'enseignements, de services périscolaires et de gestion du personnel.

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX SUR L'ALLEE DU PRIEUR

Une convention a été signée avec l'ONF qui répartit les modalités financières, techniques et administratives de réfection des routes menant au complexe hôtelier du Prieuré de Boulogne (allée du Prieur et allée de Boulogne en partie). Le coût de 109 049 € sera financé à 49 % par un fonds de concours de la communauté de communes dans le cadre des accès aux activités économiques. Le solde à la charge de la commune est compensé par un don du gestionnaire du Prieuré.

ELECTRIFICATION DE L'AIRE DE LOISIRS DU RIOU

L'aire de loisirs du Riou est en cours d'aménagement. Le devis de remise en état de l'installation électrique s'élève à 4 185 €. Étant donné qu'il n'y a pas urgence en la matière, les bénévoles et le personnel pouvant travailler sans, le Conseil Municipal a décidé de reporter à 2019 la remise en service de l'électrification.

RESTAURATION DU TABLEAU MEMORIEL DES POILUS A L'EGLISE

À l'occasion du centenaire de l'armistice de la guerre 1914-1918, le Conseil Municipal a décidé de la restauration du tableau mémoriel à l'église qui liste les poilus Turisiens morts pour la France. Le montant de cette restauration, reprise de graphie et cadre, s'élève à 397 €. Grâce à une subvention de 100 € allouée par l'association du Souvenir Français ce montant sera ramené à 297 €. Ce tableau sera remis en place à l'occasion de la cérémonie commémorative du 11 novembre prochain.

Le Conseil Municipal remercie l'association pour cette attribution.

MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES POUR L'ASSOCIATION BIODANZA

La salle des fêtes étant déjà très sollicitée, le Conseil Municipal a décidé de ne pas attribuer de créneau à l'association BIODANZA, qui de plus n'est pas une association locale.

SYSTÈME D'ALERTE PAR SMS

Sensibilisé sur la mise en place d'un système d'information et d'alerte en temps réel des habitants par SMS via une plateforme nationale à l'occasion d'une réunion de l'Association des Maires, le Conseil Municipal a mené une réflexion. Bien que le principe soit intéressant, son coût est relativement élevé. Il a été décidé d'attendre le retour d'expérience des communes ayant adhéré et d'envisager d'autres moyens de communication (mise en exergue du site Internet communal, page Facebook par exemple).

Le Maire, Robert HUTTEAU